

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Juin 2023

149x23

DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DE « L'AIDE A LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique d'aide aux communes, a mis en place un dispositif d'aide aux dépenses d'investissement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à maîtriser la demande énergétique et à favoriser les énergies renouvelables, intitulé "Aide à la transition énergétique". Le taux de subvention est de 20% à 60% du montant hors taxe.

Ainsi, dans le cadre de sa démarche de transition énergétique et de sa stratégie visant à améliorer la résilience de son patrimoine face aux changements climatiques et à renforcer sa performance énergétique, monsieur Le Maire propose d'inscrire les opérations suivantes au dispositif départemental :

Le remplacement de l'éclairage existant des bâtiments communaux, Gymnase Colas, Salle Tino Rossi et les écoles communales, par de l'éclairage LED à plus haute performance énergétique.

Cette initiative permettra de contribuer au respect de l'environnement, d'améliorer l'efficacité lumineuse, de réaliser des économies d'énergie significatives, d'allonger la durée de vie des luminaires et de réduire les coûts de maintenance.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour ladite opération. Le plan de financement se définit comme suit :

Financier	Dispositif	% de participation	Montant de la subvention
Conseil Départemental	Aide à la transition énergétique	60%	42 000 €
Ville Les Pennes Mirabeau	Autofinancement communal	40%	28 000 €
MONTANT TOTAL DU PROJET		100%	70 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération ;
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre de l'« Aide à la transition énergétique », à hauteur de 60% des dépenses subventionnables ;
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL